

*Amendement permettant l'application des dispositions  
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 8 BIS A

N° 142

## ASSEMBLÉE NATIONALE

11 décembre 2014

---

PLF POUR 2015 - (N° 2438)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

### AMENDEMENT

N ° 142

présenté par

Mme Rabault, rapporteure générale au nom de la commission des finances

-----

#### ARTICLE 8 BIS A

Supprimer cet article.

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose de supprimer l'article 8 bis A adopté à l'initiative du Sénat.

Cet article substitue à l'actuel amortissement dégressif un dispositif plus favorable dans ses modalités, mais limité aux seules PME et borné dans le temps, ce qui est contraire au besoin de stabilité régulièrement exprimé par les entreprises.